

Le fait de s'inscrire implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales ainsi que l'adhésion par chacun au règlement d'ordre intérieur et au respect des règles de conduite de vie en communauté.

GÉNÉRALITÉS

- Les limites d'âge minimum et maximum définies pour chacun des stages doivent être strictement respectées. Les âges requis sont ceux atteints au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être physiquement apte à entreprendre ce stage. Généralement, une bonne condition physique suffit. Dans certains cas, des aptitudes particulières sont requises et sont signalées pour chacun des stages concernés.
- Un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique sportive sera demandé à tous les stagiaires de 50 ans et +. Document à remettre le premier jour du stage.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès des centres sportifs.

- Les stages se déroulant par essence en extérieur seront maintenus en cas d'intempéries.
- Suivant les nécessités de l'organisation, les stagiaires peuvent être transportés en véhicules (bus, minibus,...) vers les lieux d'activités.
- L'autorisation de participer au stage, des parents ou tuteurs, est indispensable pour les mineurs d'âge. La carte d'identité du stagiaire doit être obligatoirement remise dès le 1^{er} jour du stage.
- Les stages sont accessibles aux personnes de nationalité étrangère résidant ou non en Belgique. Veuillez prendre contact avec la direction du centre de votre choix pour effectuer l'inscription.

SÉCURITÉ

- Afin de garantir une sécurité maximale aux participants, une maîtrise suffisante de la langue française est requise : les stagiaires doivent être capables de suivre une conversation courante et de saisir toutes les consignes données par les moniteurs. Si la connaissance du français s'avère insuffisante et met ainsi en péril le bon déroulement du stage, le participant ne sera pas autorisé à prendre part au séjour sportif et l'inscription sera donc refusée en raison de la nullité du consentement des parties, vicié par une erreur.
- Pour les stages nautiques, les participants doivent prouver leur capacité à nager un minimum de 100 m, soit par la production d'un brevet de natation, soit par une déclaration sur l'honneur dûment signée par les parents.

HORAIRES

- L'accueil des stagiaires internes se fait le premier jour du stage à 17 h. Le stage se termine le dernier jour du stage à 19 h.
- En externat, les stages commencent le matin à partir de 9 h, pour se terminer à 16 ou 17 h, suivant l'organisation du centre.
- Dans certains centres sportifs, des garderies sont organisées à partir de 8 h et jusqu'à 18 h, pour les stagiaires inscrits à un stage en externat, moyennant une participation forfaitaire aux frais de 7,50 € par semaine (sauf pour les stages de 4 jours : 6,00 € pour la semaine et les stages de 3 jours = 4,50 € pour la semaine).

VIE PRIVÉE

Dans le cadre de la mission d'encadrement sportif et d'animation de l'ADEPS, les participants peuvent être amenés à être photographiés ou filmés pendant les activités sportives ou la vie quotidienne au centre. Ces photos ou vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion des activités de l'ADEPS (affiches, dépliants, web, réseaux sociaux, etc.).

L'inscription au stage implique donc que vous autorisiez l'ADEPS à :

- utiliser librement les photos et vidéos comportant l'image du stagiaire dans tout type de publication tel qu'énoncé ci-dessus ;
- inclure et archiver ces photos et vidéos dans la base de données en ligne de l'ADEPS accessible au public librement ou chargé en ligne.

Néanmoins, tout stagiaire ou parent de stagiaire peut signifier son refus de la publication des photos individuelles le concernant par simple courrier ou courriel adressé au centre sportif concerné. Tout stagiaire ou parent de stagiaire peut également demander à adeps-info@cfwb.be le retrait du site Web ou de la page Facebook de l'ADEPS de toute photo individuelle le concernant.

BULLETINS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS

Les bulletins d'inscription se trouvent à la fin de ce catalogue des prix. Veillez à fournir avec précision tous les renseignements demandés.

Lorsqu'un stagiaire est mineur, il est impératif de fournir précisément les coordonnées de la personne responsable de l'inscription, qui s'engage à régler le montant du stage.

Aucune demande de changement de date, de stage, de centre sportif ne sera prise en considération, exception faite dans le cadre de circonstances particulières et dûment justifiées.

En internat, les inscriptions sont clôturées 6 jours calendrier avant le début du stage. En externat, elles le seront le jeudi qui précède le début du stage.

Toute inscription tardive sera soumise à l'acceptation éventuelle de la direction du centre concerné.

PRIX DES STAGES

Les prix mentionnés comprennent l'encadrement, l'assurance, le prêt de matériel sportif (à l'exception de l'équipement personnel et sauf mentions spécifiques pour certains stages), les droits d'entrée (bassin de natation, sauna, etc.) et de transports éventuels dans le cadre des activités.

Pour les stages en internat, ils comprennent également l'hébergement et la restauration. Ils sont payables d'avance.

ATTENTION : l'envoi d'un bulletin d'inscription rend votre inscription effective et entraîne l'obligation de verser le montant correspondant au stage choisi.

Réduction « famille nombreuse »

Vous pouvez bénéficier d'une réduction « famille nombreuse » de 10 % sur le prix du stage. Pour ce faire, la demande doit obligatoirement être formulée au moment de l'inscription.

Les documents à fournir pour justifier votre demande de réduction sont :

- soit une photocopie de la carte de réduction « chemin de fer » du stagiaire en cours de validité ;
- soit une photocopie de la « carte réduction transports » de la Ligue des familles au nom du stagiaire ;

- soit une composition de ménage délivrée par votre administration communale datée de l'année précédente au plus tard. Une nouvelle application mise en œuvre par le SPF - « Mon DOSSIER » -, permet dorénavant de télécharger gratuitement une composition de ménage.

Ce document doit parvenir au centre concerné au plus tard 10 jours ouvrables après l'inscription. Passé ce délai, la réduction ne sera plus accordée.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'annulation de la participation au stage et le remboursement de l'inscription seront acceptés :

- dans les 14 jours calendrier de l'inscription ;
- au-delà de ce délai :
 - en cas de maladie ou d'accident préalable au stage : sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du premier jour du stage ;
 - en cas de maladie ou d'accident survenu au cours du stage : pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une imprudence, d'une désobéissance ou du non respect des consignes données, le remboursement sera effectué comme suit :
 - > frais d'hébergement et de restauration : remboursement des journées et nuitées restantes (sauf celle entamée) ;
 - > droits d'inscription : remboursement de ces mêmes journées (en application du tarif journalier) ;
 - en raison de circonstances imprévues graves et motivées : une justification autorisée (attestation par exemple) sera demandée.

Dans tous les cas, la demande de remboursement et les documents justificatifs doivent être adressés au centre sportif où vous étiez inscrit, immédiatement après l'annulation de votre participation. Une somme forfaitaire de 10 € pour frais administratifs sera retenue pour chaque annulation, sauf pour celles effectuées durant la période de rétractation de 14 jours.

ASSURANCES

En complément de leur assurance maladie invalidité personnelle, les participants aux stages sont assurés par nos soins contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre du stage.

L'intervention de notre assurance est limitée au remboursement du coût des soins par référence au tarif de l'INAMI pour la part excédant les prestations légales de la mutualité ou de l'organisme qui en tient lieu.

Toutefois, il existe un plafond contractuel à cette intervention – notamment pour les prothèses dentaires – dont les montants peuvent vous être communiqués par l'Administration générale du Sport du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction de la Coordination des Centres sportifs – Bd. Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles – adepts-info@cfwb.be).

Le vol n'est pas couvert par notre assurance.

Le remboursement des frais de réparation de lunettes n'est pas prévu par notre assurance. Il vous est loisible d'emporter votre propre matériel (sans pouvoir prétendre à une quelconque remise sur le prix du stage), celui-ci sera sous votre entière responsabilité et ne sera pas couvert par l'assurance de l'Adeps. Il vous est également loisible de souscrire une assurance complémentaire auprès d'un organisme de votre choix.

« MON ADEPS » : Á QUOI ÇA SERT ?

Cette fonctionnalité est accessible via l'onglet « Accès à mon adeps » sur la page d'accueil du site www.sport-adepts.be. Elle vous permet de gérer directement vos informations personnelles (adresse, numéros de téléphones,...) et les informations concernant les enfants dont vous avez la responsabilité.

Vous avez également la possibilité d'y télécharger les attestations de fréquentations en cliquant sur le détail du stage (8 jours ouvrables après le stage) ainsi que les attestations fiscales.

Attention, ces deux documents ne seront disponibles que si votre enfant a participé à la totalité du stage. En cas d'absence d'un ou plusieurs jours, ces documents devront être demandés expressément auprès du centre concerné.

A propos de l'attestation fiscale

Si votre enfant a moins de 12 ans vous pourrez bénéficier d'une attestation fiscale regroupant les stages auxquels votre enfant a participé durant l'année 2018

Elle sera téléchargeable sur votre compte « Mon adeps » (cf. ci-dessus), dès le mois de mars de l'année suivante, vous en serez averti-e par courrier électronique.

Attention, à partir de 2018 plus aucune attestation ne sera envoyée par courrier postal, exception faite pour les personnes ne disposant pas d'adresse courriel, personnes auxquelles ce document sera automatiquement envoyé par courrier postal.

Cette opportunité ne concerne que les parents des enfants inscrits, qui ont effectué eux-mêmes le paiement du stage.

MODIFICATION DU PROGRAMME

Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme ou de supprimer un stage si des circonstances nous y contraignent. Le cas échéant, nous vous en aviserions dans les meilleurs délais.

Malgré notre vigilance, des erreurs ont pu nous échapper lors de la réalisation de cette brochure, le programme vous est donc proposé avec les réserves habituelles.

Recommandations en matière de santé

Il est instamment conseillé aux stagiaires d'être en ordre de vaccination, notamment antitétanique.

Pour tous les sports de plein air et plus particulièrement les sports nautiques et le beach volley, il est nécessaire que les stagiaires se munissent de crème solaire, de lunettes de soleil et d'un couvre-chef.

Comment s'inscrire

Les inscriptions à nos stages peuvent s'effectuer :

- soit via notre site www.sport-adepts.be : en quelques clics, sélectionnez tous les stages correspondant à vos préférences avant de confirmer votre choix, compléter le bulletin d'inscription et, d'un clic, envoyez-le directement au centre sportif concerné.
- soit en remplissant complètement et lisiblement les bulletins d'inscription que vous trouverez en dernière page du catalogue des prix.

Chaque stage doit faire l'objet d'une inscription individuelle.

Si vous désirez vous inscrire à plusieurs stages consécutifs, il convient de renvoyer autant de bulletins d'inscription que de stages souhaités. Les bulletins peuvent être photocopiés.

Les bulletins d'inscription repris dans le cahier des prix doivent être renvoyés au centre ADEPS concerné, par voie postale, par mail ou par fax. Les coordonnées de chaque centre se trouvent au dos de cette brochure, ou sur le site www.sport-adepts.be.

Si plusieurs personnes souhaitent participer ensemble au même stage, les bulletins d'inscription doivent être renvoyés groupés et agrafés, sous une même enveloppe.

Dès réception de votre demande, le centre sportif choisi vous enverra les documents de confirmation. Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'après réception d'un acompte de 25 € en internat (100 € pour les stages en montagne) ou de 10 € en externat.

Le solde devra être payé avant la date mentionnée sur la facture.

Attention, pour inscrire votre enfant à un stage de la filière PROgression (voir ci-dessous), nous demandons un « niveau requis ». Répondre à cette condition est obligatoire pour que l'inscription soit validée. Dans le cas contraire, inscrivez votre enfant en Pass'PROgression dans la discipline choisie, ou contactez le centre concerné.

Une filière « PRO » comme PROgression

1. De quoi s'agit-il ?

Les stages PROgression s'adressent à tous les enfants qui souhaitent se perfectionner dans un sport de leur choix. Pour y accéder, ils doivent posséder le niveau technique nécessaire, validé par l'obtention d'un brevet Pass' PROgression.

Celui-ci s'obtient en réussissant des tests de niveau à l'issue d'un stage Pass'PROgression dans la discipline concernée (accessible aussi dans le cadre des séjours scolaires et des cycles sportifs).

2. Comment ça fonctionne ?

La progression est indiquée par un système d'étoiles, de 1 à 3 ou 5 étoiles selon les disciplines. A l'issue de chaque stage, le stagiaire est évalué selon les critères qui correspondent à son niveau. Les critères sont de plus en plus exigeants, mais se situent toujours sur le terrain des capacités : il faut « être capable de » satisfaire à certaines exigences techniques et socio-éducatives.

Le degré d'exigence est le même dans tous les centres sportifs Adeps et les résultats sont indiqués dans un carnet de route qui suit l'enfant tout au long de son apprentissage.

3. Quelles sont les disciplines concernées ?

Seules les disciplines suivantes seront concernées par la filière PROgression en 2018 : la natation, l'athlétisme, le badminton, le basket, l'escalade, la gymnastique artistique, le hockey, la voile et la planche à voile, le VTT, le tennis de table, la course d'orientation, le kayak, le volley, le handball, le tir à l'arc, et l'escrime.

4. Les tests sont-ils obligatoires ?

Absolument pas. Mais la grande majorité des enfants sont demandeurs. Parce que le sport doit rester un plaisir... et que la progression en fait partie. Tous reçoivent, quoi qu'il advienne, un brevet de participation.



Facebook@Adeps-Officiel



Twitter@Adeps-Officiel



YouTube Adeps Officiel



Adeps-Officiel



www.sport-adepts.be
adepts-info@ctwb.be



Newsletter
abonnement via le site



02 413 25 00